



DISPOSITIONS FINANCIERES

(Saison 2021 – 2022)

I – Frais de dossier

Confirmation de réserves (articles 19-2 du Règlement d'Administration Générale et 18-8 des Règlements Sportifs)	20 €
Réclamations (article 19-4 du Règlement d'Administration Générale)	20 €
Ouverture de dossier par la Commission des Statuts et Règlements	10 €
Ouverture de dossier par la Commission de Discipline	10 €
Constitution de dossier et instruction par la Commission d'Appel Règlementaire Disciplinaire	60 €
Copie de dossier et envoi	25 €

II – Amendes

Retrait d'une équipe après l'élaboration du calendrier (article 2-1 des Règlements Sportifs)	120 €
Licence manquante après le 1^{er} janvier (article 14 bis-3 des Règlements Sportifs)	15 €
Non inscription des noms, prénoms et numéros de licences sur la feuille de match des responsables de l'équipe (article 12 bis-2 des Règlements Sportifs)	15 €
Non présentation de sa licence par un dirigeant le jour de la rencontre (article 12-5 des Règlements Sportifs)	15 €
Participation d'un joueur non licencié (articles 18 bis-1 du Règlement d'Administration Générale et 12-2 des Règlements Sportifs)	150 €
Participation d'un joueur suspendu (autre que dans les cinq dernières journées)	75 €
Participation d'un joueur non autorisé au cours des cinq dernières journées (article 6-2 des Règlements Sportifs)	150 €
Participation d'un nombre de joueurs mutés supérieur au nombre autorisé au cours des cinq dernières journées (article 6-2 des Règlements Sportifs)	150 €
Accusation sans preuve (article 19-6 du Règlement d'Administration Générale)	30 €
Forfait simple (article 6-1 des Règlements Sportifs)	30 €
Forfait dans les cinq dernières journées (article 6-2 des Règlements Sportifs)	100 €
Forfait dans les cinq dernières journées pour les catégories U14 Départemental 2, U15 Départemental 2, U16 Départemental 2, U17 Départemental 2, U18 Départemental 2, U15 F à 8, U18 F à 8, Séniors Féminines à 8, Vétérans et Foot Loisir (article 6-2 des Règlements Sportifs)	50 €
Forfait général (article 6-2 des Règlements Sportifs)	200 €
Licence frauduleuse (article 18 bis-1 du Règlement d'Administration Générale)	300 €
Fraude sur l'identité (article 14 bis-5 des Règlements Sportifs)	300 €
Fraude sur le résultat et déroulement d'une rencontre en dehors de la programmation officielle (article 23-4 des Règlements Sportifs)	300 €

Feuille de match non envoyée dans les délais (article 23-7 des Règlements Sportifs)		40 €
Match perdu aux deux clubs par pénalité		50 €
Match perdu aux deux clubs pour faits disciplinaires		200 €
Arbitre manquant vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage (article 46.a) du Statut de l'Arbitrage et article 20-8 des Règlements Sportifs) :		
- Club évoluant dans le Championnat Séniors Départemental 1		120€
- Autres Championnats de District		60 €
Rappel aux devoirs de leur charge aux dirigeants		30 €
Rappel aux clubs de leur responsabilité à l'égard de ses supporters et licenciés	Minimum	50 €
Club absent à l'audition après avoir demandé à comparaître		30 €
Attitude impolie au cours de l'audition		50 €
Attitude injurieuse au cours de l'audition		200 €
Attitude menaçante ou outrageante au cours de l'audition		300 €

III – Fixation du droit d'engagement pour les épreuves de District

Séniors D1, D2, D3, Vétérans		100 €
Jeunes, Féminines, Foot Diversifié		80 €

IV – Cotisation District

Clubs de L1, L2		300 €
Clubs de Séniors N1, N2, N3		150 €
Clubs de Séniors R1, R2		125 €
Clubs de Séniors D1, D2, D3		100 €
Clubs de Vétérans		80 €
Jeunes, Féminines, Foot Diversifié		60 €

V – Sanctions complémentaires pour comportement antisportif

1 ^{er} avertissement		15 €
2 ^{ème} avertissement		20 €
3 ^{ème} avertissement		30 €

(ce troisième avertissement entraîne également un match de suspension ferme, tout cela à la condition que les trois avertissements aient été reçus dans une période inférieure ou égale à trois mois)

Pour les Joueurs :

- 1 match de suspension ferme 35 €
+ 5 € par match de suspension supplémentaire
- 6 mois de suspension ferme 150 €
+ 5 € par mois de suspension supplémentaire
- 1 an de suspension ferme 200 €
+ 50 € par année de suspension supplémentaire

Pour les Dirigeants, entraîneurs, éducateurs :

- Rappel à l'ordre 20 €
- 1 match de suspension ferme 35 €
+ 10 € par match de suspension supplémentaire
- 3 mois de suspension ferme 200 €
+ 10 € par mois de suspension supplémentaire
- 1 an de suspension ferme 300 €
+ 50 € par année de suspension supplémentaire